

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5700**

commune (s) : Lyon 7°

objet : ZAC du Parc de Gerland - Régularisation d'une servitude de passage en souterrain d'une canalisation de fibres optiques sur des parcelles de terrain communautaire - Convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 12 novembre 2007

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, M. David, Mme Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Lambert, Malaval, Mme Gelas (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin, Laurent, Mme Vessiller (pouvoir à M. Buna), MM. Crimier (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Charrier, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 19 novembre 2007**Décision n° B-2007-5700**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC du Parc de Gerland - Régularisation d'une servitude de passage en souterrain d'une canalisation de fibres optiques sur des parcelles de terrain communautaire - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Sanofi Pasteur MSD SNC, installée dans la ZAC du Parc de Gerland, exploite deux canalisations de fibres optiques qui relient ses bâtiments (îlot 7 et Halle Borie).

Ces liaisons souterraines privées qui permettent la mise en réseau numérique de la société ont été réalisées sur les parcelles communautaires constituant l'entrée du futur parc public des Berges et la rue Jonas Salk. Aussi, la Communauté urbaine a-t-elle été sollicitée par la société Sanofi Pasteur MSD SNC afin que lui soit consentie une servitude de passage des canalisations de fibres optiques souterraines sur les parcelles de terrain communautaire.

Ces parcelles, cadastrées sous les numéros 214 et 259 de la section BZ, situées entre les deux bâtiments de Sanofi Pasteur MSD, seront traversées dans leur sous-sol par les deux canalisations en question.

Les frais d'actes notariés seront supportés en totalité par la société Sanofi Pasteur MSD SNC.

Dans l'attente de la régularisation de l'acte notarié, un projet de convention a d'ores et déjà été établi ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de convention susvisé à intervenir entre la société Sanofi Pasteur MSD SNC et la Communauté urbaine par laquelle celle-ci reconnaît la constitution d'une servitude de passage en souterrain de deux canalisations de fibres optiques sur les parcelles de terrain communautaire situées dans la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° sous les références 69387BZ214 et 69387BZ259.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,